



Paris, le 23 décembre 2013

Madame la garde des Sceaux,

Nos organisations vous demandent, depuis maintenant plusieurs mois, de renoncer au projet – initié par vos prédécesseurs - d'ouverture d'une salle d'audience « délocalisée » dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et sur le site du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot.

De nombreuses voix se sont jointes aux nôtres pour dénoncer l'insupportable symbole d'une justice spéciale pour étrangers - rendue sur les lieux mêmes de leur enfermement - et les graves atteintes qui en résulteraient au droit de tous à un procès équitable.

En réponse aux alertes nombreuses dont vous avez été rendue destinataire, vous avez choisi de confier à Mme De Guillenchmidt et à M. Bacou une mission d'évaluation de la conformité de cette « annexe judiciaire » aux exigences européennes et nationales de respect des droits de la défense et du droit à un procès équitable, seulement pour la salle d'audience située en ZAPI. Ce rapport vient d'être déposé.

Les auteurs du rapport relèvent, tout d'abord, s'agissant des motifs ayant conduit à l'élaboration de ce projet, que « *l'espoir d'une économie budgétaire par le recours à de nouvelles modalités de fonctionnement du fait de la mise en service de l'annexe*

*sur l'emprise de l'aéroport de Roissy **est tout à fait illusoire** » et qu'il s'agit d'un simple « transfert de charges entre le ministère de l'intérieur et celui de la justice avec un résultat final probablement très négatif pour le budget global de l'Etat ».*

Ils estiment par ailleurs que l'ouverture de cette salle d'audience ne peut se concevoir sans la mise en œuvre de mesures importantes pour répondre au principe « d'impartialité apparente » des lieux, notamment en supprimant l'accès direct du lieu d'enfermement à la salle d'audience mais surtout en substituant à la PAF un autre service public de sécurité pour les fonctions d'accueil au sein des locaux judiciaires, de contrôle de l'entrée et de surveillance de l'audience.

Par communiqué de presse du 17 décembre 2013, vous venez d'annoncer Madame la ministre que, au regard des préconisations des rapporteurs, vous n'autorisiez pas l'ouverture de cette annexe au 1^{er} janvier 2014 et que vous entendiez saisir le ministre de l'intérieur pour l'informer de ces observations et l'interroger sur les travaux recommandés.

Les organisations signataires vous demandent une nouvelle fois de renoncer purement et simplement à ce projet.

Il est aujourd'hui avéré qu'il représente une charge indue pour le budget de l'Etat, et plus particulièrement pour celui du ministère de la justice, en une période où les contraintes budgétaires sont telles que les juridictions peinent à boucler l'exercice budgétaire et à assurer le paiement des frais de justice.

Et la juridiction de Bobigny, comme celle de Meaux aujourd'hui, sera particulièrement désorganisée par la nécessité d'assurer une permanence de magistrats et de greffiers tous les jours de la semaine, y compris le week-end et pendant les périodes de vacances, dans ces annexes.

La mise en œuvre indispensable des préconisations des rapporteurs - si l'obstination prenait le pas sur la raison... - contribuerait par ailleurs à renchérir considérablement le coût de ce projet.

Et, pour autant, en dépit des quelques aménagements en cours qui seraient, selon les rapporteurs, suffisants pour répondre aux exigences du droit constitutionnel et conventionnel, la justice y serait rendue dans des lieux d'exception, à l'abri du regard du public, dans des conditions peu compatibles avec les exigences d'une justice sereine et beaucoup plus difficiles pour l'exercice des droits de la défense.

Enfin, s'agissant de la dignité des personnes maintenues, dernier argument avancé par ceux qui, depuis des années, n'ont pas investi un seul centime pour améliorer les conditions d'accueil dans la juridiction de Bobigny, rien ne permet d'affirmer qu'elle serait mieux respectée dans cette annexe si l'on en juge par l'expérience des audiences délocalisées au CRA du Mesnil-Amelot : les délais d'attente ne se sont pas trouvés particulièrement réduits – ne serait-ce encore que samedi dernier où les personnes retenues se sont vues notifier des décisions à plus de minuit passé, après avoir attendu de longues heures dans une salle sans fenêtre donnant sur l'extérieur, sans pouvoir accéder à l'air libre, et sans même un accès libre aux toilettes par

ailleurs sans porte ! Il suffirait simplement, s'agissant de Bobigny, de mettre à disposition des maintenus une salle de repos leur permettant d'attendre l'examen de leur dossier dans de bonnes conditions.

L'engagement irréfléchi de vos prédécesseurs, sous la pression du ministère de l'intérieur, ne doit pas vous conduire à poursuivre un projet qui ne sert les intérêts ni des personnes concernées, ni ceux des professionnels de justice qui, dans leur immense majorité, y sont hostiles, ni enfin ceux de notre justice.

Vous ne pouvez pas être la ministre qui inaugure des salles d'audiences sur les pistes de l'aéroport.

Veillez être assurée, Madame la ministre, de notre parfaite considération

Pour les organisations signataires,

Xavier Gadrat
Secrétaire national du Syndicat de la magistrature

Organisations signataires :

Anafé, Cimade, Gisti, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature, Union syndicale des magistrats administratifs